

2019.10.24.CHSCTM.communique.sortie.et.DL.interOS _____	2
2019.10.23.Amiante.courrier.aux.ministres.MEF _____	7
2019.07.02.CHSCTM.plenier.CR.Citius.Altius.Fortius _____	11
2019.07.02.CHSCTM.DL.interOS _____	19
2019.04.09.CHSCTM.plenier.CR.pol.min.hypothèque _____	22
2019.07.02.CHSCTM.deliberation.amiante.interOS _____	29
2019.04.09.CHSCTM.plenier.DL.Comment.sieger.normalement _____	31



Communiqué suite au CHSCTM du 24 octobre 2019

Le CHSCTM était réuni ce jour pour notamment analyser les rapports nationaux de l'Inspection Santé et Sécurité au Travail, de la médecine de prévention et de l'ergonomie pour l'année 2018.

Les fédérations des finances SOLIDAIRES, CGT et FO ont lu une déclaration liminaire commune dénonçant les politiques de restructuration qui mettent en danger la santé des personnels.

Ensuite, les membres du CHSCTM ont exercé au nom de l'ensemble des personnels du ministère un droit d'alerte en application de l'article 5-7 du décret 82-453 du 28 mai 1982 : « Le représentant du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail qui constate qu'il existe une cause de danger grave et imminent, notamment par l'intermédiaire d'un agent, en alerte immédiatement le chef de service ou son représentant selon la procédure prévue au premier alinéa de l'article 5-5 (Dans le cas d'une situation de travail présentant un risque grave pour la santé ou la sécurité des agents lors de l'exercice de leurs fonctions...)... ».

Afin de rendre hommage aux collègues, en grande souffrance, qui ont mis fin à leur jour, pour certains sur leur lieu de travail, les fédérations ont proposé une minute de silence.

L'administration n'a pas participé à cet hommage solennel en restant assise.

Après avoir condamné la carence fautive des ministres et des directeurs généraux rappelés dont la responsabilité pénale est engagée en matière de santé, sécurité et conditions de travail, les fédérations SOLIDAIRES, CGT et FO des finances ont décidé de quitter la séance.



Déclaration liminaire CHSCTM du 24 octobre 2019

Madame la présidente du CHSCTM,

Ce CHSCT ministériel a notamment pour objet l'analyse des rapports nationaux de l'ISST, de la médecine de prévention et de l'ergonomie. Les années se suivent et se ressemblent. Bercy et les administrations économiques et financières payent toujours le plus lourd tribut à la réduction des déficits publics. De manière lancinante et implacable, les suppressions d'emplois se succèdent au fil des ans. Avec elles le long cortège des restructurations brutales, violentes ; la baisse drastique des moyens budgétaires.

Les femmes et les hommes qui quotidiennement font vivre le Service Public au service de l'intérêt général n'ont en retour aucune reconnaissance concrète de la part de leurs ministres. Ces femmes et ces hommes que les pouvoirs publics ont décidé d'ignorer. Pire de considérer comme quantité négligeable, comme des pions que l'on déplacerait sur l'échiquier des intérêts particuliers que vous servez.

Qu'avons-nous à gagner pour les personnels que nous représentons à participer à ce CHSCTM ? Rien, à l'évidence. Nous n'avons, et les agents avec nous, qu'à subir. A quoi bon par ailleurs, perdre notre temps à répéter nos analyses et nos revendications ? Vous êtes sourds et aveugles.

Nous pourrions commenter une fois de plus les rapports communiqués, les comparer à ceux des années précédentes, les confronter aux charges de travail qui augmentent partout, aux conditions de travail qui se dégradent...Les réponses ministérielles, nous les connaissons, elles sont idéologiques : l'adaptation à un monde qui bouge, et en conséquence la nécessité d'incessantes modernisations/restructurations présentées comme inéluctables, et surtout absolument incontournables

Notre lassitude et notre déception sont immenses devant cette masse d'informations qui année après année mettent en lumière l'aggravation des situations de vie au travail : souffrance qui conduit certains de nos collègues à des suicides, maladies professionnelles, accidents au travail, hygiène déplorable des locaux,...Ces rapports annuels catastrophistes et impuissants devraient depuis des années susciter une indignation universelle par la seule évocation des données qu'ils contiennent. Ceux-ci ne donnent lieu de votre part qu'à un discours convenu et dépolitisé, du fait même de leur dimension technocratique.

Nous pourrions dénoncer une fois encore les conséquences des restructurations sur le service public, sur sa qualité qui se dégrade, sur le sens des missions, sur ces conflits éthiques qui secouent les personnels et qui les plongent dans un profond désarroi, sur leur crainte de l'avenir, sur leur souffrance.

.../...

Nous pourrions aussi dénoncer le manque criant de reconnaissance de leurs efforts démontrés par l'abandon définitif de tout plan de qualification ministériel, la baisse drastique des possibilités de promotions internes, les parcours professionnels et les débouchés de carrière qui se sclérosent...

Mais tout ceci, les ministres, le secrétariat général et vous-mêmes, responsables des directions en avez déjà connaissance au travers de l'observatoire interne. Et alors même que votre responsabilité pénale est engagée, vous n'avez pas esquissé le moindre plan de prévention des risques psychosociaux.

Bien au contraire, au regard de ce qui figure dans nombre de vos documents, vous prétendez qu'il ne s'agit que d'une incompréhension des personnels : les agents n'ont pas bien compris que tout ce qui est entrepris l'est pour leur bien, ils ont tort de s'inquiéter pour rien, tout est mis en place pour les accompagner... Vers où ? La sortie par rupture conventionnelle ?

Présenter l'accompagnement social comme unique réponse à une situation de détresse profonde est totalement irresponsable et témoigne du déni dans lequel vous vous trouvez.

Vous semez partout la désespérance : ce pouvoir politique ne cesse d'accroître les incertitudes et la précarité. La réforme envisagée sur les régimes de retraite en est la dernière preuve. Ce comportement provoque la colère comme les conflits en cours le démontrent chaque jour et le démontreront.

Les Fédérations des finances SOLIDAIRES, CGT et FO vous alertent solennellement du danger grave de poursuivre les restructurations-destructions au sein des MEF.

Les employeurs publics ont une obligation de sécurité de résultat en matière de protection de la santé physique et mentale, comme le rappelle d'ailleurs l'accord de prévention des risques psychosociaux dans la Fonction publique d'octobre 2013. L'article L4121-2 précise les grands principes de prévention dont le premier est, pour l'employeur, d'éviter d'exposer ses agents à des risques.

Or dans le rapport annuel 2018, les médecins de prévention jugent la charge de travail trop importante. Ils notent la réduction des effectifs, les départs en retraite non remplacés, le manque de « sachants » dans les services et les trésoreries, le manque de « tuilage » comme autant de facteurs aggravants. Pour le management, ils mettent en exergue les injonctions paradoxales, la pression pour les résultats, le manque de soutien technique, le manque de reconnaissance et de priorisation des tâches. Concernant les réorganisations des services, ils soulignent les transformations des métiers, les orientations mal accompagnées et peu anticipées comme autant de risques psychosociaux qui peuvent porter atteinte à la santé des agents. Pour illustrer, les médecins de prévention relèvent (p31) : « la fin de l'année 2018 a été marquée par l'annonce des suppressions des postes en DIRECCTE (pôle 3E). L'effet de surprise et l'absence de réponse ou de débouché visible au moment de l'annonce ont été un facteur de stress. »

Les ISST (Inspecteur Santé et Sécurité au travail), dans leur rapport 2018, décrivent des conditions de travail dégradées qui, malgré les signalements faits à la direction depuis des années par la hiérarchie et confirmés par leurs observations, ne s'améliorent pas. Ils observent également un manque de considération et de reconnaissance pour les efforts accomplis par les agents qui maintiennent leur service à flot malgré les difficultés. La pression et la charge de travail sont pointées comme croissantes en raison des absences et des baisses d'effectifs. Les agents, de leur côté, se résigneraient au travail en mode dégradé. Peu à peu la démotivation s'installe et des conflits de valeur se développent autour de la qualité du travail. Les ISST relèvent, comme facteurs de contraintes identifiées et sources de RPS (Risques Psycho-sociaux), l'enchaînement des réformes.

Le taylorisme s'est transformé mais est toujours bien réel, notamment dans l'organisation et le fonctionnement des services. Il devient toujours plus aliénant et déresponsabilisant avec une forte perte de sens et de repère comme l'instauration du travail en mode projet à la DGE.

.../...

Ce constat des acteurs de la prévention des risques professionnels a pourtant été fait avant le nouveau projet de réorganisation du Ministre Darmanin incluant la « géographie revisitée » et la démétropolisation, le rapport Gardette et le transfert de 11 taxes sur 14 de la DGDDI vers la DGFIP ent érinant la réduction drastique du périmètre des missions fiscales de la DGDDI, amorce de l'agence nationale du recouvrement social et fiscal, la restructuration des administrations centrales, la disparition de la DGCCRF et des laboratoires communs...Tout cela sans transfert d'emplois, sans évaluation des charges de travail...

Pour les fédérations des finances SOLIDAIRES, CGT et FO, l'Administration expose les agents à des risques psychosociaux susceptibles de mettre leur vie en péril.

Ainsi à la DGFIP, la réponse de la direction au droit d'alerte de l'intersyndicale des représentants du personnel suite aux 5 événements dramatiques intervenus depuis juin dernier, n'est pas à la hauteur. Nous sommes particulièrement inquiets et nous tenons aujourd'hui à tirer une nouvelle fois la sonnette d'alarme car à persister dans l'inaction votre responsabilité pénale sera pleinement engagée.

Ainsi les Fédérations des finances SOLIDAIRES, CGT et FO exercent solennellement ce matin, au nom de l'ensemble des personnels du ministère, un droit d'alerte conformément à l'article 5-7 du décret 82-453 du 28 mai 1982 : « Le représentant du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail qui constate qu'il existe une cause de danger grave et imminent, notamment par l'intermédiaire d'un agent, en alerte immédiatement le chef de service ou son représentant selon la procédure prévue au premier alinéa de l'article 5-5 (Dans le cas d'une situation de travail présentant un risque grave pour la santé ou la sécurité des agents lors de l'exercice de leurs fonctions...)... ».

Nous sommes consternés par une situation qui a conduit nos collègues à mettre fin à leurs jours. Nous ferons une minute de silence pour leur rendre hommage et vous invitons à vous y associer.

Nous condamnons la carence fautive des ministres et des directeurs en matière de santé, sécurité et conditions de travail et, afin de la dénoncer les Fédérations SOLIDAIRES, CGT et FO des Finances ont décidé de quitter cette séance du CHSCTM.



Paris, le 23 octobre 2019

Les Fédérations des Finances
siégeant au CHSCTM
Solidaires, CGT, FO, CFDT

à

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Economie et des Finances

à

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes Publics

Messieurs les Ministres,

Malgré les obligations légales de santé au travail auxquelles sont soumises les Ministères économiques et financiers, le dossier Amiante n'est plus une priorité pour les Ministres.

La rénovation des Cités Administratives, sur laquelle des promesses d'investissements importants sont fait, ne mettent pas l'éradication de l'amiante de leurs locaux en priorité.

De façon plus générale, la Direction de l'Immobilier de l'Etat n'a aucune priorité dans ce domaine de l'exposition des agents publics à l'amiante ou d'autres cancérogènes. Son statut public est mis en cause dans les informations fournies par les Préfets dans le cadre de la réorganisation des services de l'Etat. Quelles seront les conséquences de la fusion des BOP 307 et 303 en terme de choix sur la priorité -ou non- au désamiantage ?

Nous exigeons une information précise par écrit sur ces choix et leurs conséquences sur le traitement des matériaux amiantés.

Sur les priorités amiante que les fédérations ont définies depuis plus de 15 ans, c'est la stagnation voire la régression concernant les sujets suivants :

1- le Tripode

Sur ce dossier, la seule action ministérielle visible est la pression sur le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour que celui-ci porte un pourvoi en Conseil d'Etat contre l'arrêt favorable aux agents de la Cour Administrative d'Appel de Nantes.

Pour le reste, le dossier est enlisé et les Ministres se refusent à condamner le rapport IGAS mensonger et erroné. Le renvoi à un prétendu courrier du 1er Ministre apparaît de plus en plus comme un prétexte.

La demande légitime de délivrance d'attestations d'exposition, justifiée par l'usage permanent par les agents Tripode de papiers contaminés par l'amiante, reste sans réponse.

Nous avons également exigé que nous soient communiqués les documents concernant le désamiantage des archives issues du Tripode et conservés par le ministère. Sans réponse non plus.

Les Ministres sont totalement indifférents aux conséquences catastrophiques pour la santé des agents. Avec un total cynisme, ils jouent la montre.

.../...

2- Tour de Bretagne Nantes

Manifestement, de nouveaux éléments sont apparus, tant au niveau des matériaux amiantés repérés dans la Tour de Bretagne en 2019, que sur l'état des matériaux bien plus détériorés que les diagnostics précédents ne voulaient le montrer.

Beaucoup de matériaux sont dégradés, comme les photos prises par les agents et lors de la visite du Chsct Finances 44 le démontrent.

L'attestation de présence doit être revue, au terme d'un groupe de travail dédié organisé rapidement avec les représentants du personnel, une fois diffusés ces nouveaux rapports.

3- Sites dit Pailleron

Si les chiffres que vous nous aviez communiqués étaient exacts, il y avait six sites de ce type.

L'un a été évacué par les personnels. Montargis s'est vu désamianté de ses flocages assurant la protection contre le risque incendie.

Vous n'avez pas répondu à la question précise que nous avons posée le 9 avril 2019 :

Les quatre bâtiments de type Pailleron existant sont-ils toujours des bâtiments dont la structure métallique est protégée par des flocages d'amiante ou ont-ils été désamiantés comme celui de Montargis et quand ?

Nous attendons une réponse immédiate !

4- Systèmes de désenfumage

Malgré des demandes répétées, nous n'avons que des bribes de réponse, plus lénifiantes les unes que les autres.

Nous exigeons des documents précis :

- liste des bâtiments concernés, domaniaux, interadministratifs ou locatifs ;
- les systèmes de désenfumage de ces bâtiments sont-ils composés de MCA ?
- Si c'est le cas, nous exigeons le dernier diagnostic du dossier technique amiante et la fiche récapitulative de ces bâtiments.

5- Signalétique

Nous exigeons une liste par département des bâtiments domaniaux ou interadministratifs où ont été repérés des matériaux et l'état de la situation de la signalétique dans chacun de ces sites (autocollants sur les MCA ; signalétique sur plan ; signalétique par pièce).

6- Mise à jour des DTA domaniaux et locatifs

Depuis deux ans, vous ne nous communiquez plus d'information détaillée sur cette situation malgré vos engagements pris dans les groupes de travail amiante en 2016 et 2017.

Pour le locatif vous êtes-vous substitués comme vous l'aviez annoncé aux propriétaires défaillants ou conditionné le renouvellement des baux à la condition d'établissement d'un DTA à jour ?

Nous exigeons la communication de l'état d'avancement de la mise à jour des DTA, que ce soit sur des sites locatifs que sur des sites domaniaux.

7- Parc locatif

Dans le cadre des présentations de déménagements ou/et de restructurations, il n'est jamais fait mention de la question de l'amiante, qui manifestement n'est aucunement prise en compte dans les problématiques de réinstallation effective ou prévisionnelle.

Nous exigeons que quelles que soient les causes d'installation d'agents des Finances dans de nouveaux locaux ou de locaux existant, l'absence d'amiante ou le désamiantage complet des bâtiments soit une exigence première.

Nous attendons de votre part une réponse précise à cette demande.

.../...

8- Usage de monobrosses sur sol amianté

Les rapports officiels sur cette question demeurent inaccessibles et leur date de communication sans cesse reportée.

Nous exigeons la suspension de l'usage des monobrosses sur sol amianté car c'est une source de contamination majeure des personnels d'entretien et des personnes, agent.e.s et usagers.ères, qui se trouvent à proximité de ces appareils.

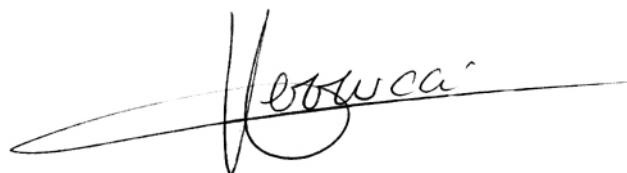
Nous exigeons la plus totale transparence : ces monobrosses sont-elles utilisées actuellement dans notre champ ministériel ?

En conséquence, nous vous demandons des réponses écrites avant le prochain groupe de travail amiante prévu au 4^e trimestre et que la durée du groupe de travail nous permette d'aborder sérieusement toutes ces problématiques.

Veillez accepter, Messieurs les Ministres, nos salutations syndicales.

Pour les fédérations des Finances
Solidaires, CGT, FO, CFDT

François-Xavier FERRUCCI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ferrucci', with a long horizontal stroke extending to the right.

Délégué Fédéral Solidaires Finances

CHSCTM

02 juillet 2019

Compte-rendu



juillet 2019

Citius,

Altius,

Fortius !

finances Solidaires



Attention !
DANGER !

Un groupe de travail commun du CTM et du CHSCTM devrait avoir lieu avant la fin de l'année afin d'aborder les questions liées à la période transitoire, qui va durer jusqu'à la disparition complète des Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail à l'issue des élections prévues en 2022. Les enjeux sont de taille puisqu'il s'agit de définir le fonctionnement des Comités Techniques et des CHSCT jusque-là. En effet, la loi de destruction de la Fonction publique prévoit notamment dans son article 36 de donner les pleins pouvoirs aux CT sur les réorganisations.

Quel rôle subsistera pour les CHSCT ? Est-ce que seul le CT sera consulté comme semble le définir la loi ? Quid de l'article 57 du décret 82-453 ? Une circulaire devrait définir les règles de fonctionnement pendant cette période transitoire avant la sortie du décret...

Article 36 de la loi : « Par dérogation à l'alinéa précédent, à compter de la publication de la présente loi et des dispositions réglementaires prises pour son application et jusqu'au prochain renouvellement général des instances : 1° Les comités techniques sont seuls compétents pour examiner l'ensemble des questions afférentes aux projets de réorganisation de service ».

Ce CHSCTM s'est tenu dans un contexte de destruction massive des services publics, et les MEFS n'y échappent pas, bien au contraire ! Fidèle à sa devise « **toujours plus loin, toujours plus fort** », et malgré un plan « com » savamment orchestré, le gouvernement prépare un repli sans précédent de la présence territoriale de l'ensemble des services publics. Cela se traduit également par une dégradation inédite des conditions de travail et de la santé au travail des agent.e.s du MEFs.

Dès lors, comment ne pas comparer et rapprocher ces restructurations au « *plan NEXT* » de France Télécom dans les années 2000 ? Le procès en correctionnelle des dirigeants de France Télécom a débuté le 6 mai dernier (le jugement est attendu pour la fin de l'année). Pour nous, ce procès n'est pas simplement celui de ses responsables, mais bien celui de méthodes de management cruelles, inhumaines, dénuées de la moindre empathie, dont la seule finalité est l'accroissement des gains de productivité, des économies budgétaires, l'intérêt des actionnaires...

En tant qu'employeur, les directions ont la responsabilité d'analyser ce que ce plan a produit auprès des salariés et fonctionnaires de France Télécom : pour **Solidaires Finances**, des pratiques managériales délétères identiques risquent d'entraîner sur les agent.e.s du ministère les mêmes stress, souffrances, épuisements professionnels, tentatives de suicides voire même suicides...

Leur responsabilité et leur obligation de sécurité de résultats en matière de conditions de travail, de santé au travail, de sécurité et d'hygiène, les obligent donc à prendre les mesures ad hoc pour protéger l'ensemble des agents face à ces projets particulièrement néfastes tant pour les agent.e.s que pour les missions de service public !

Destruction programmée de la DGFiP

L'intervention de **Solidaires Finances** s'est faite dans le contexte de l'évolution de la DGFiP dans lequel la situation est extrêmement préoccupante, notamment au regard des conditions de travail des agent.e.s.

Solidaires Finances a tenu à réaffirmer son opposition au projet de déstructuration du réseau de la DGFiP et aux conséquences mortifères en termes d'exercice des missions, de service public, de conditions de travail des agentes et des agents.

Maintenant, le premier risque psychosocial au sein du ministère est constitué par l'ensemble des réformes qui sont en fait de véritables plans sociaux. Que dirait le gouvernement si Total annonçait la suppression de 30 000 emplois ?

Solidaires Finances a profité de cette instance dédiée aux conditions de travail pour alerter dans un premier temps des conséquences en termes d'augmentation des risques psycho sociaux de la présentation des projets de nouvelles cartographies structurelles de la DGFiP.

Solidaires Finances a préalablement rappelé ses exigences dans ce domaine :

- ▶ La tenue d'un CTR exceptionnel dédié aux conséquences de la géographie défigurée sur les conditions de travail (prévu le 10 septembre) ;
- ▶ Le projet de transformation de la DGFiP étant un projet important au sens de l'article 57, à ce titre il doit être soumis pour avis à l'ensemble des CHS-CT dans lesquels la DGFiP est présente, avec un recours possible à des expertises agréées ;
- ▶ L'ensemble des fiches de signalement remplies par les agent.e.s suite aux annonces de la cartographie doivent faire l'objet d'un examen immédiat et attentif ;
- ▶ L'ensemble des acteurs de prévention doit être associé : assistants de prévention, assistants sociaux, inspecteurs santé et sécurité, médecins de prévention, ergonomes...

Solidaires Finances a exigé, au vu de l'ampleur du projet, que les représentants des personnels aient l'ensemble des éléments qui ont permis d'aboutir à ces nouvelles cartographies : nombre d'agent.e.s touché.e.s, mesures d'accompagnement, projets immobiliers, charges de travail, changement de métier, risques routiers, formations, impacts sur la vie privée, distances et modalités de trajet...

Au-delà des cartographies, un certain nombre de projets de réorganisations de services, de délocalisations de services font l'objet de « bruits de couloirs ».

Pour **Solidaires Finances** l'administration doit mettre sur la table l'ensemble des projets qu'elle porte, la transparence et la visibilité sont le minimum dû aux agentes et agents de la DGFiP, le contraire serait pris comme du mépris et de la déconsidération.

Le Ministre et le Directeur général ont l'obligation générale de sécurité qui incombe à tout employeur, privé comme public, au titre de l'article L. 4121-1 du code du travail (obligation de résultats). Il s'agit pour eux de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des personnels.

La DGFiP, en sa qualité d'employeur, doit prendre cette dimension des conditions de travail à tous les niveaux où s'exerce le pouvoir de décision qui impacte le travail et la vie des agents et agentes.

Lors de ce CHSCTM, le directeur général adjoint a particulièrement été éloquent de mépris et de méconnaissance quant aux sujets et prérogatives du CHSCTM. Il a nié toute difficulté sur la mise en œuvre de ce projet. Il a affirmé avoir été exemplaire sur la qualité des informations remises. Il s'est positionné comme dans un CTR bis de présentation de leur projet de réforme, sans prise en compte des impacts sur les conditions de travail des agents et agentes.



Face à un certain nombre d'omission de la DGFiP, **Solidaires Finances** a rappelé la véritable situation d'omerta dans laquelle les directions ont été mises pendant plusieurs semaines. Et suite à une date choisie par l'administration, les projets de cartes sont sortis d'un coup. Par ailleurs, la majorité des informations ont été données par la presse à la suite de déclaration du ministre lui-même, sans réunion préalable ou postérieure, pour donner des éléments précis des communications qui ont été faites (la *démétropolisation*...). Cette situation est tout simplement inacceptable.

Solidaires Finances a alerté le ministère sur les risques en matière de santé et de sécurité que faisait peser le rythme beaucoup trop rapide des réformes qui se succèdent sans laisser le temps de bilans nécessaires sur l'efficacité ou la pertinence des différentes mesures prises. Ce changement perpétuel qui fait, défait et refait sans repères engendre de facto une dégradation des conditions de travail et une détérioration sans précédent de la santé de l'ensemble des agent.e.s.

Plan social aux pôles 3E des DIRECCTE et à la DGE : insupportable calendrier, insupportable abandon de services publics

Quasi simultanément à la décision unilatérale du ministre, le 4 septembre 2018, de supprimer 75 % des missions des services économiques des pôles 3E des DIRECCTE, et 132 emplois d'agent.e.s obligeant celles-ci et ceux-ci à rechercher un nouveau poste (dans un environnement complètement saturé dans l'ensemble des administrations), le projet de transformation de la Direction Générale des Entreprises (DGE) soulève nombre d'interrogations et d'inquiétudes tant sur ses conséquences sur l'emploi que sur la stratégie industrielle de la France.

L'action publique 2022, mise en musique notamment avec les instructions de démantèlement interministérielles du 24 juillet 2018, du 5 et 12 juin 2019 visent à abîmer, détricoter et « externaliser » les missions des services publics pourtant largement reconnues (pour ne pas dire plébiscitées) par nos concitoyen.ne.s.

La DGE se veut, le laboratoire d'expérimentation, précurseur aux grands mouvements de restructuration administrative qui frappent la totalité des directions et services centraux et déconcentrés des Ministères Économiques et Financiers à plus ou moins brève échéance.

L'absence de prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projet important et du guide permettant de faire respecter par les employeurs les dispositions du décret n°82-453 met en lumière le gouffre entre les intentions proclamées et la réalité aux MEFs. « *Faites ce que je vous dis et non pas ce que je fais* »... cela vaut aussi et malheureusement pour le Tripode, la gestion de l'amiante en général et la prévention primaire en particulier !

Bien que toutes les organisations syndicales aient souligné unanimement que les documents soumis à leur avis étaient largement incomplets et insuffisants pour analyser les conséquences de la mise en œuvre d'une organisation du travail en « mode projet » et garantir l'obligation de sécurité de résultat, **le processus de réforme se poursuit dans la précipitation** sans que des raisons objectives et argumentées puissent le justifier. La délibération votée à l'unanimité le 21 mai 2019 du CHSCT de l'administration centrale des MEFs traduit cette carence d'information. Celle-ci demandait le recours préalable à une expertise agréée sur la transformation de la DGE afin de rendre un avis motivé sur ce projet. Malgré cela, c'est au pas de charge que les agent.e.s sont amené.e.s à se repositionner soit sur leur « poste modifié » (en mode projet) soit pour effectuer une mobilité, avec pour seul appui une cellule d'écoute et d'accompagnement et la médecine de prévention, et ce dans un calendrier toujours aussi contraint.

La « revue » intégrale des missions, du fonctionnement et de l'organisation du travail en « mode projet » génère un climat anxiogène et de la souffrance au travail déjà prégnant pour les agent.e.s positionné.e.s sur des projets ou en passe de l'être. Que dire de celles et ceux ayant appris.es officiellement ou non, la suppression de leur emploi dans le cadre de la mise en place de la réorganisation structurelle. Ce profond sentiment d'inégalité est renforcé par le fait que si des agent.e.s n'auront qu'à se repositionner sur leurs précédentes fonctions d'autres seront en « démarche forcée de mobilité », vers la sortie.

La DGE « trop occupée » pour participer aux travaux du CHSCT se targue pourtant d'avoir « porté une attention particulière à la communication et au dialogue avec les agent.e.s sur le projet ». En l'absence d'instance institutionnelle de dialogue social dédiée, c'est dans 4 réunions informelles que **Solidaires** a dénoncé l'absence totale d'information et de considération des agent.e.s et de leurs représentant.e.s. Pour **Solidaires Finances** il est faux de dire et d'écrire que les agent.e.s sont associé.e.s au processus.

Rassurée pendant un temps sur la conduite du projet à effectif constant, la centaine d'agent.e.s qui se voit remerciée, n'imaginait pas qu'elle allait être remplacée par des contractuel.le.s « *kleenex* ».

En lien avec les projets importants à la DGFI, le retour d'expérience est éloquent. Pour mémoire, le 21 janvier 2018, la DGE affirmait n'être saisi d'aucune demande officielle, dans le cadre « d'action publique 2022 », ni de transfert entre les différents niveaux de collectivités publiques, ni de transferts au secteur privé, voire d'abandons de missions, ni même de chevauchement ou de doublons dans le pilotage et compétence à tous les niveaux. Sept mois après, les agent.e.s apprenaient avec une brutalité sans nom devoir rechercher eux même un emploi dans un cadre politique à la découpe.

Non madame la présidente ! L'administration ne respecte pas le cadre législatif et réglementaire actuel. Non, les Comités Techniques Spéciaux des DIRECCTE ne remplacent pas les prescriptions du décret n°82-453 et notamment l'article 57. Ce décret impose « *avant toute transformation importante des postes de travail [...] ou de l'organisation du travail, avant toute modification [...] et lors de l'introduction de nouvelles technologies, lorsqu'elle sont susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des agents* ». Ce n'est pas faute de l'avoir rappelé systématiquement au nouveau directeur de la DGE notamment en novembre 2018, lors de la communication de la « *transformation structurelle* » de cette administration, ne bénéficiant pas de comité technique au sens de la circulaire d'application du décret n° 2011-184 du 15 février 2011.

Comme lors du CHSCT-C du 21 mai 2019, toutes les Organisations Syndicales, suite au vote unanime de la délibération d'une expertise agréée sur la transformation de la DGE, les représentant.e.s des agent.e.s se sont exprimé.e.s tout aussi unanimement pour voter contre notamment le dossier du 24 juin de la DGE et l'étude extérieure sur le « *déploiement* » du mode projet et l'accompagnement

des agent.e.s présenté.e.s au CHSCT- AC le 1^{er} juillet suivant. Cette étude rendrait son analyse sur le processus d'accompagnement des agent.e.s et sur la transformation de la DGE ainsi que la mise en œuvre du mode projet, une fois celui généralisé au sein de cette direction. Du grand n'importe quoi !

Les documents édulcorent la situation dramatique évoquant même un « *dialogue social* » associant également les agent.e.s. Cette communication administrative indique une absence d'incidence alors que la « *transformation* » génère un bouleversement total et structurant de l'organisation du travail avec la disparition des services. Le mensonge est à tous les étages. Pour mesurer cette dérive bafouant le droit, **Solidaires Finances** a demandé en séance la communication du cahier des charges du cabinet agréé « maison » (SECAFI). C'est aussi aux agent.e.s de faire entendre raison à cette direction et au secrétariat général des MEFs.

Solidaires Finances dénonce l'absence d'offre d'emploi de l'administration aux agent.e.s des pôles 3E des DIRECCTE. Dans n'importe quel PSE, l'employeur est tenu de faire les démarches pour reclasser les salarié.e.s. ... pas aux MEFs !

Solidaires Finances a également questionné la présidente du CHSCT des MEFs sur le devenir des agent.e.s des finances exerçant leur mission de métrologie légale dans les Unités Départementale (UD) des DIRECCTE. Unités qui font l'objet d'intenses réflexions au sein du ministère du Travail soit en les fusionnant avec d'autres administrations ou, par exemple, en les positionnant sous le toit et la gestion d'une direction départementale interministérielle (DDI) tout cela afin de faire des économies d'échelles ... quant au service rendu... C'est une autre affaire !





Les résultats de l'observatoire interne : « Observer c'est déjà faire quelque chose »

Les résultats de l'observatoire interne 2018 corroborent les propos et les analyses que nous exposons régulièrement dans nos interventions au CHSCT ou dans d'autres instances ministérielles ou directionnelles, à savoir notamment un niveau élevé et croissant d'insatisfaction des personnels du ministère et des conditions de travail dégradées.

Quelques résultats sont particulièrement éloquentes :

- ▶ 71 % des personnels du ministère estiment que leur direction évolue dans le mauvais sens. Ce chiffre monte à 75 % pour les personnels des services déconcentrés ;
- ▶ 62 % des collègues considèrent que le changement est trop rapide dans leur direction ;
- ▶ Les agent.e.s témoignent d'une montée du stress, d'une baisse de la qualité de vie au travail et d'un recul de l'engagement (satisfaction, optimisme et motivation) ;
- ▶ La dégradation des conditions de travail (surcharge, stress, mauvaise ambiance) et les suppressions d'emploi sont les deux premiers sujets de préoccupation de personnels du ministère.

Ces résultats sont d'autant plus inquiétants qu'ils ont été collectés avant les annonces d'Action Publique 2022, avant les annonces de destruction de la DGE et des pôles 3E et bien sûr avant les annonces sur la géographie « revisitée » aux Finances Publiques.

Solidaires Finances a demandé des analyses plus poussées de cette enquête. Il ne suffit pas d'observer ces résultats, il convient d'en comprendre les déterminants, notamment en mettant en relation les différentes questions traitées : quel lien entre la montée du stress et la perception du changement, entre le climat social et la qualité de vie au travail ? Quel sont les résultats détaillés par catégorie de personnel (corps et grades), par âge, par genre...

La présentation, qui est quasi-systématiquement faite par Direction, pose plusieurs problèmes :

Les questions ne revêtent pas forcément le même sens selon les directions, qui ont chacune leurs spécificités, leur histoire et leur culture professionnelle ;

Elles cachent des effets de structures par corps. Par exemple, le poids élevé de la part des cadres en administration centrale et à l'Insee explique des divergences de résultats avec les autres directions ;

Cette présentation invite à une comparaison malsaine entre les Directions qui s'exonèrent de difficultés voire se targuent de « bon résultats » dès lors qu'elles ne sont pas la moins bien lotie.

Par ailleurs, un certain nombre de questions font références aux relations avec le « N+1 ». Ces questions semblent peu utilisables au regard des différences de perception du N+1 selon les services. Il n'est en outre pas toujours évident de savoir qui est le N+1 ?

Que cherche-t-on à mesurer à travers ces questions ? Pour les collègues répondants, elles peuvent parfois s'apparenter à de l'évaluation du supérieur hiérarchique direct. **Solidaires Finances** considère qu'un questionnement plus large sur la hiérarchie décisionnaire serait plus pertinent.

Solidaires Finances a ainsi demandé un accès aux données afin de pouvoir répondre à ses propres questionnements, qui ne sont pas les mêmes que ceux de l'administration.

Pour **Solidaires Finances**, l'administration du ministère endosse la responsabilité des situations que révèle cet observatoire. Nous avons donc demandé quand et comment l'administration tirerait les leçons de ces résultats.

Il est frappant et lourd de sens que l'observatoire fasse aujourd'hui état que 69 % des personnels de la DGFIP et 45 % de ceux de la DGE considèrent que le changement dans leur Direction est trop rapide. Le jour même où la DGFIP vient présenter au CHSCTM son projet de réforme brutale de destruction des Finances Publiques sans apporter la moindre réponse aux revendications des agent.e.s concernant la prévention dans le cadre des grands projets. Le jour même où nous évoquons les conséquences délétères sur la santé des personnels de la liquidation de la DGE et des Pôles 3E menées sans aucun respect des règles de prévention en matière de conduite de projet.

Il est encore plus frappant, et encore plus lourd de conséquence, d'apprendre que pour la Secrétaire générale du ministère, l'observatoire est presque uniquement fait... pour observer, et qu'il n'a nullement vocation à servir d'outil de pilotage. Nous ne partageons pas cette analyse et considérons que ces résultats doivent être « une aide à la décision » (selon la formule consacrée par l'Insee lui-même). L'observatoire peut et doit être un outil de pilotage, a minima de pilotage de la politique de santé, de sécurité et des conditions de travail.

L'administration n'a aucune intention de tirer les leçons des résultats de l'observatoire ni en arrêtant les réformes, ni en stoppant les suppressions d'effectifs, ni même en freinant le rythme des restructurations.

Cette inconséquence, qui est au moins aussi ancienne que l'observatoire interne lui-même, se traduit elle aussi dans les résultats de l'enquête : une participation faible à 37,2 % en forte baisse par rapport aux années antérieures.

La faiblesse et la baisse de la participation, ne sont pas dues, comme l'affirme la Secrétaire générale, à une érosion naturelle, ni à un déficit de communication. Elles sont la résultante directe de l'absence de

prise en compte dans la politique ministérielle de l'avis et de la vie au travail des personnels des ministères économiques et financiers.

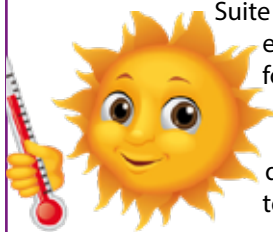


Prévention des risques professionnels

Le Secrétariat Général nous a présenté un certain nombre de fiches sur :

- ▶ La canicule : une à destination des agent.e.s, l'autre à destination des responsables de service ;
- ▶ Le radon ;
- ▶ Le plomb hydrique ;
- ▶ L'amiante ;
- ▶ La conduite de projet

Sans en aborder le fond dans ce compte-rendu, il est important de garder à l'esprit que, sur la demande de **Solidaires Finances**, le CHSCTM n'a pas validé ces fiches en l'état. En effet, certaines sont soit incomplètes, soit largement insuffisantes par rapport à nos revendications. Elles constituent néanmoins des points d'appui pour exiger que les directions locales s'emparent des sujets évoqués lorsqu'ils se présentent. Nous nous autorisons la possibilité d'y revenir ultérieurement afin d'y faire intégrer nos revendications...



Suite à notre demande, le CHSCTM avait engagé une réflexion sur le travail par fortes chaleurs. Nous avons ainsi pu faire un état des lieux de l'ensemble des dispositifs mis en place par les directions qui composent les ministères économiques et financiers.

Concernant le dispositif de travail par fortes chaleurs décidé par le Secrétariat Général, **Solidaires Finances** a dénoncé et illustré en séance les difficultés à faire appliquer les consignes ministérielles. Par exemple, à la DGFiP, un balayage de l'ensemble des Intranets directionnels nous a permis de constater que plus de 50% des directions locales n'ont pas diffusé les fiches élaborées par le Secrétariat Général lors du 1^{er} épisode caniculaire de l'été. Et notamment certains départements du Sud...

Solidaires Finances a interpellé le Secrétariat Général afin que celui-ci fixe une limite de température au-delà de laquelle les agent.e.s seraient invité.e.s à rentrer chez eux. En l'absence de réponse en séance, **Solidaires Finances** vient d'écrire à la Secrétaire générale du ministère.

En tout état de cause, selon l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) :

- ▶ « *Au-delà de 30 °C pour une activité sédentaire, et 28 °C pour un travail nécessitant une activité physique, la chaleur peut constituer un risque pour les salariés.* » ;
- ▶ « *Le travail par fortes chaleurs et notamment au-dessus de 33 °C présente des dangers.* ».

Etude ergonomique à la Douane : Analyser le travail pour le transformer

Comme prévu par le protocole du 17 mai 2019, la DGDDI est venue nous présenter les mesures qu'elle entend prendre en matière d'amélioration de conditions de travail :

- ▶ L'immobilier : un état des lieux sur les locaux qui posent problème est déjà en partie effectué et remonté au niveau central (500 000 euros seront d'ores et déjà débloqués fin juillet 2019 pour de petits travaux urgents). Une action particulière sera entreprise sur les plateformes comme les gares où les locaux « d'accueil » (appartenant à la SNCF) sont inappropriés. Un recensement de plus grande envergure est mis en œuvre avec la communication d'une note de cadrage à l'attention des directions interrégionales afin de collecter leurs besoins dans le cadre du dialogue de gestion courant 1^{er} semestre 2020 ;
- ▶ Les habillements (courant 2020) : des avancées sont annoncées concernant les attentes des agents de la surveillance (dotation de housse de gilet pare-balle, porte-accessoire individuel, qualité de la dotation initiale, suppression de l'année blanche de la dotation, refonte du carnet à points, réforme du système de communication, d'information et de livraison de la dotation) ;
- ▶ Les équipements : Etude ergonomique.

Concernant l'étude ergonomique, une première réunion en groupe de travail de restitution de l'étude réalisée par le pôle ergonomique des MEFs a eu lieu le 31 janvier 2019 à la DGDDI.

Demandée par l'ensemble des organisations syndicales en suite d'une délibération rédigée et initiée par Solidaires Finances le 15/05/2018, après notre demande orale du 11/07/2017. Une 2^e réunion en groupe de travail s'est tenue le 28/06/2018 à la DGDDI ; la 3^e réunion à la DGDDI est prévue en octobre 2019.

Cette étude ergonomique a été lancée le 18/10/2018 en CHSCTM avec pour objectif « l'utilisation des équipements des agents des douanes de la surveillance terrestre en situation réelle de travail » (en particulier induits par l'utilisation du HK) par l'analyse ergonomique du travail, y compris dans sa dimension organisationnelle afin d'améliorer les conditions de travail. Le terme ergonomie étant entendu comme une analyse du travail dans le but de le transformer, et non se contenter de fournir de bons équipements sans se préoccuper de l'organisation du travail.

Cette démarche est tout à fait inédite en direction de la branche surveillance de la DGDDI et a été rendue indispensable, à la fois par la prise de conscience qu'une amélioration des conditions de travail des agent.e.s de la surveillance est possible, et par la montée en puissance des missions de type sécuritaire incombant à la Douane et de l'utilisation des équipements nécessaires à l'exercice de ces missions.

Le pôle ergonomique nous a présenté une restitution de cette étude ergonomique avec son périmètre d'expertise géographique, démographique, fonctionnel...

Solidaires Finances a regretté qu'aucune gare n'ait été choisie comme site d'étude et donc comme métier à part entière, alors que les contrôles en gare ou embarqués sont très compliqués. Nous avons également demandé que les préconisations pour les sites de montagne ou tropicaux soient appliquées à tous les sites pénalisés par de grands froids ou de fortes chaleur, même hors de ces 2 dénominations précises.

Solidaires Finances, bien qu'à l'initiative de cette étude ergonomique dans l'intérêt des agent.e.s des douanes de la branche surveillance, a réitéré sa crainte d'une dérive sécuritaire de la branche dite active de la DGDDI.

Cette dérive éloigne la douane de son cœur de métier, constitué par le contrôle des flux commerciaux et des marchandises ou des capitaux, tout en la fragilisant sur des missions où elle est moins bien formée et moins bien équipée que les services du ministère de l'Intérieur, ce qui est bien normal puisqu'elle est d'abord une administration fiscale.

D'autant que cette dérive aussi génère des comportements discriminants pour les femmes, car la « saisie douanière » et la fouille restent les actes et les procédures les plus valorisants, tandis que la sécurité des contrôles ne le sont pas. Parfois trop souvent, cette dernière incombe donc aux femmes de catégorie C : il s'agit clairement d'une régression.



Amiante : C'est beaucoup trop long !

Après un comité de pilotage Tripode le 21 juin et un GT bâtementaire le 28 juin, le constat est amer. L'administration refuse toujours et encore de classer le Tripode en bâtiment amianté, privant ainsi de droits essentiels les victimes du Tripode. L'administration refuse toujours de flécher un budget consacré au désamiantage de tous les bâtiments amiantés au sein du ministère. Les administrations doivent donc se débrouiller avec les DGF et le programme 723 (donc soumis aux décisions des préfets...). Seul le programme 348, avec la rénovation des cités administratives donne un coup de pouce (22,9 millions d'euros), mais reste très en deçà des moyens nécessaires à une sortie totale de l'amiante dans nos bâtiments !

La revendication de **Solidaires Finances** est simple : **il faut un retrait total de l'ensemble des matériaux contenant de l'amiante (MCA) et pour cela, la loi de finances doit prévoir un budget amiante dédié !**

Concernant les victimes du Tripode

Le CHSCT ministériel a pris acte :

- ▶ de la condamnation pour faute de l'Etat par la Cour Administrative d'Appel de Nantes ;
- ▶ des résultats probants fournis par l'étude Sépia de mortalité au 31/12/2015 démontrant l'aggravation de la situation sanitaire des agents Tripode comparée aux agent.e.s de Finances Publiques.

Le CHSCTM a estimé :

- ▶ que les conditions d'un classement du Tripode en site amianté sont pleinement réunies et doivent donner lieu à une décision immédiate des Ministres ;
- ▶ que le rapport IGAS, mensonger et partial, doit être retiré.

Concernant la sortie de l'amiante des MIEF

Le CHSCTM a pris acte des insuffisances du plan amiante ministériel tel qu'il a été discuté lors du groupe de travail CTM-CHSCTM amiante bâtementaire du 28 juin 2019 :

- ▶ Aucun budget ministériel fléché amiante n'est dégagé ;

- ▶ La signalétique ne concerne à ce jour qu'une légère majorité de bâtiments ;
- ▶ Une part importante des bâtiments ne dispose pas de DTA à jour, ni de fiche récapitulative rappelant les travaux effectués ;
- ▶ Les insuffisances concernant les immeubles locatifs sont encore plus élevées ;
- ▶ Malgré les demandes répétées des représentant-es du personnel depuis 10 ans, aucune pénalité n'est prévue à l'encontre des prestataires réalisant des diagnostics, évaluations périodiques ou repérages avant travaux incomplets ou fallacieux.

Pire, sur deux points importants, le ministère s'engage dans une mauvaise voie :

- ▶ Le ministère pourrait accepter de louer des immeubles où des MCA sont présents, pour autant qu'ils ne soient pas dégradés !
- ▶ Le ministère accepterait que les prestataires de nettoyage poursuivent l'entretien des dalles de sol vinyle-amiante avec des monobrosses, contaminant ainsi les agents du nettoyage, les personnels des locaux concernés et les eaux usées.

C'est pourquoi le CHSCT ministériel s'est prononcé pour que :

- ▶ La politique immobilière du ministère priorise la sortie de l'amiante au travers de la définition d'un budget fléché destiné au désamiantage ou au départ des bâtiments amiantés ;
- ▶ Le ministère refuse toute nouvelle location de bâtiments contenant des MCA et quitte au plus vite ceux qu'elle occupe ;
- ▶ La signalétique de l'amiante repéré soit une priorité absolue des Directions nationales et locales ;
- ▶ L'interdiction immédiate de l'usage des monobrosses ;
- ▶ La complétude de DTA actualisés et de fiches récapitulatives intégrales soit assurée au 31/12/2019.

Concernant le nettoyage de sols revêtus de dalles de sol vinyle-amiante (ou posées avec de la colle contenant de l'amiante), **Solidaires Finances** a exigé que le ministère prenne la décision d'un moratoire interdisant l'usage des monobrosses : refus en séance, l'administration préfère prendre le risque de contaminer les personnels de ménage et les agent.e.s !



Un peu d'histoire

Compte-rendu du CHSCTM de mars 2005 (extrait) : Le décret du 13 novembre 2001 rend obligatoire la constitution d'un dossier technique amiante par les propriétaires de bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997.

Le DTA doit contenir plusieurs éléments: la localisation précise des matériaux et produits contenant de l'amiante, leur état de conservation, les travaux effectués, les consignes générales de sécurité...

Un document récapitulatif des consignes générales et le mode d'emploi du dossier technique sera présenté par l'IHS dans chaque comité. Il sera également mis en ligne sur le site intranet d'Alizé à la rubrique «conditions de travail».

Force est de constater que 14 ans après, l'obligation réglementaire de tenir à jour les DTA n'est toujours pas remplie au ministère des Finances...

La DIE vient de mettre en place un nouvel outil appelé Référentiel Technique (RT). Il s'agit d'un outil informatique à remplir par les services immobiliers (BOIL, SAR, PLI...) dans lequel figure notamment tous les éléments ayant trait au DTA et sa fiche récapitulative.

La remontée des informations se faisant en temps réel (ou presque) au niveau de la DIE, cette dernière espère, grâce à une meilleure visibilité, améliorer la couverture à 95% des 1 300 bâtiments du ministère. Pourquoi pas 100%, ce qui constituerait l'application de la loi ? A suivre...

Calendrier des prochaines réunions ministérielles

A ce jour quatre dates sont connues

- Groupes de travail : 12 septembre et 14 novembre
- CHSCTM : 24 octobre et 10 décembre

Pour contacter les représentant.e.s Solidaires Finances au CHSCT ministériel

Jean CAPDEPUY - Solidaires Finances publiques - 06 30 53 39 99

Agnes GROUT - Solidaires Douanes - 09 70 27 82 65

Simon DESGOUTTES - SUD INSEE - 06 88 85 22 24

Laurence DOSSET - Solidaires Finances publiques - 06 77 22 98

Jean-Jacques HUET - Solidaires IDD - 02 32 23 45 76

David SIRONNEAU - Solidaires CCRF & SCL - 02 32 81 88 68



Déclaration liminaire commune



Madame la Présidente

Ce CHSCTM se tient dans un contexte de destruction massive des services publics, et les MEFs n'y échappent pas, bien au contraire ! Fidèle à sa devise « toujours plus loin, toujours plus fort », le gouvernement prépare un repli sans précédent de la présence territoriale en particulier à la DGFIP.

Le ministre veut imposer une chute brutale du nombre de services des impôts des particuliers, de services des impôts des entreprises, des trésoreries de proximité, des services de publicité foncière et d'autres services spécialisés. Pour la DGFIP, la « reconquête des territoires » rime avec abandon des territoires et des agents des Finances Publiques.

En effet, la « géographie revisitée » et la « démétropolisation » à la DGFIP, font figures littéralement de bombes auprès de agents, qui vont voir leurs conditions de travail et de vie très fortement se dégrader !

Les agents veulent pouvoir exercer leur métier dans de bonnes conditions, sans subir en permanence des réformes permanentes, et être reconnus pour leur engagement dans le travail.

Pour couronner le tout, la loi Fonction publique sera la boîte à outil de l'ensemble des réformes à venir à Bercy. Le gouvernement propose tout l'arsenal pour détruire notre statut, développer et accentuer la précarité, se débarrasser au plus vite des fonctionnaires, et accompagner les restructurations, les externalisations/privatisations, ... en d'autres termes, la destruction des missions comme le prévoit le rapport CAP 22. Ainsi, toutes les organisations syndicales de la Fonction Publique ont voté contre ce projet mortifère et demandent purement et simplement son retrait.

Les fédérations dénoncent la suppression des CHSCT et pour les agents la généralisation de la mobilité forcée. C'est ainsi que sont prévus entre autres :

- Des plans de départs soi-disant volontaires de la Fonction publique ;
- Des détachements d'office du fonctionnaire pour suivre une mission externalisée.

Souvent nos propos liminaires généraux vous font peu réagir et souvent vous nous faites comprendre que nous exagérons sur l'ampleur et les conséquences des attaques. Nous espérons donc qu'un témoignage humain, d'un agent de la DGFIP du département du Calvados va mieux vous faire comprendre ce que les agents subissent et vont subir.

.../...



C'est un témoignage qui a été publié sur un blog de Médiapart le 12 juin dernier :

« J'ai cinquante-six ans. Je travaille dans un centre des finances publiques à Falaise dans le Calvados. Cela fait des années que l'on supprime des postes dans notre administration, 40 000 postes en moins de vingt ans.

Cela n'émeut personne. [...]. Vendredi, j'ai appris que mon service allait fermer. La gestion des entreprises va quitter Falaise pour aller à Caen. Après ce sera le service des impôts des particuliers qui partira.

Des centaines de services qui reçoivent chaque année des milliers de contribuables vont fermer en France en à peine 2 ans. Tout va être regroupé dans des grands centres déjà engorgés où les services d'accueil sont au bord de la rupture. Des milliers d'agents vont voir leurs vies bouleversées.

Apprendre un nouveau boulot, voir son temps de trajet considérablement augmenter, quitter une structure à taille humaine pour un centre administratif qui ressemble à une usine, à mon âge (et à l'heure qu'il est) ... ah bien sûr, on a toujours du boulot. Notre situation est sans comparaison avec ce que vivent les gens de Général Electric, Whirlpool ou les personnels des urgences, mais repartir à nouveau quand pour avancer dans notre carrière on a dû à chaque fois demander des mutations, ça use. Se prendre plus d'une heure de route matin et soir quand vous étiez à 5 minutes de chez vous, ça change votre vie. Notre administration vieillit. Une cinquantaine d'année en moyenne.

Je pense à mes copains de Lozère, d'Ardèche, des Pyrénées ou d'ailleurs. Si au moins c'était pour être davantage au service du public, avoir davantage de résultat dans mon travail. Mais j'ai bien peur que non. La gestion des hôpitaux est centralisée à Caen et l'aide comme le conseil aux collectivités locales se réduit considérablement. Le gouvernement se gargarise avec ses maisons France Service. Sans blague, ils sont vraiment trop fort dans la com'. Quand vous regardez la carte de nos implantations aujourd'hui et ce qui est prévu dans trois ans, vous vous dites mais quoi, c'est formidable. Regardez, notre présence est multipliée par deux sur le territoire. Tout le monde se trouve à moins de 30 minutes d'un point d'information.

Maintenant si on regarde la carte plus attentivement, les services des finances sont divisés par deux ou trois selon les départements. [...]

Usés, désabusés, écœurés, les agents des finances publiques qui servent l'État payent un lourd tribut en terme de condition de travail depuis trop d'années. Chargés de faire appliquer la fiscalité votée par les parlementaires, ils sont souvent désignés comme les boucs émissaires et responsables de lois parfois injustes. Aujourd'hui avec ces centaines de fermetures, c'est le coup de grâce ».

Comment ne pas comparer et rapprocher ces restructurations au « plan NEXT » de France Télécom dans les années 2000 ?

Le procès en correctionnelle des dirigeants de France Télécom a débuté le 6 mai dernier. Pour nous, ce procès n'est pas simplement celui de ses responsables, mais bien celui de méthodes de management cruelles, inhumaines, dénuées de la moindre empathie, dont la seule finalité est l'accroissement des gains de productivité, des économies budgétaires, de l'intérêt des actionnaires,

En tant qu'employeur, en tant que présidente du CHSCTM, vous avez la responsabilité d'analyser ce que ce plan a produit auprès des salarié.es et fonctionnaires de France Télécom. Pour nous, des pratiques managériales délétères identiques, risquent d'entraîner sur les agents du ministère les mêmes stress, souffrance, épuisement professionnel, tentatives de suicides voire même suicides...

Votre responsabilité et votre obligation de sécurité de résultats en matière de conditions de travail, de santé au travail, de sécurité et d'hygiène, vous obligent donc à prendre les mesures ad hoc pour protéger l'ensemble des agents face à ces projets particulièrement néfastes tant pour les agents que pour les missions de service public !

ACTU CHSCTM

09 avril 2019

Compte-rendu



Politique ministérielle : Hypothéquée par la fin des CHSCT ?



Premier CHSCT ministériel après la tenue des élections professionnelles du 6 décembre 2018, cette séance a permis d'aborder un certain nombre de sujets, mais l'annonce de la suppression des CHSCT dans la Fonction publique risque de sonner le glas de toute la politique ministérielle en matière de conditions de travail.

Solidaires Finances reste **1ère fédération** au sein du CHSCTM avec 3 sièges (2 pour la CGT, 1 pour FO et 1 pour la CFDT), et se voit ainsi investi du rôle de secrétaire de ce CHSCT : pas de grands pouvoirs, mais de grandes responsabilités !

Règlement intérieur du CHSCTM : Simple formalité ou modalités réelles de fonctionnement ?

Solidaires Finances a d'abord œuvré pour que le décret 82-453 puisse être respecté. En effet, chaque CHSCT peut élaborer son propre règlement intérieur (article 68) : ce point est important car un RI constitue une modalité de fonctionnement d'une instance et se conformer à un RI type n'a pas de sens au plan local !

Au final, un nouveau RI a été voté au niveau ministériel, ce qui permet désormais aux CHSCT locaux de voter leur propre RI (après avoir demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour : si opportun bien évidemment).

Les points abordés par **Solidaires Finances**

- ▶ Art. 3 du RI : il est précisé que le président établit annuellement un calendrier prévisionnel des réunions ordinaires. Dans la pratique, c'est plutôt 2 fois par an.
- ▶ Art. 4 : la liste des participants au CHSCT devrait être communiquée au plus tard 48 h avant. Jamais pratiquée au CHSCTM, cette règle a été rappelée.
- ▶ Art. 5 : le SG a ajouté l'information du service social. Cette possibilité est offerte par l'article 10 du décret : « Les services sociaux peuvent être associés à la mise en œuvre des actions menées par l'équipe pluridisciplinaire. »

Dans plusieurs articles le RI ne respecte pas l'esprit des textes : les décisions prises par le CHSCT sont arrêtées à la majorité des membres présents (art. 15), ce qui n'est pas le cas aux articles 14 et 17.

Les remarques qui ont été faites au CHSCTM peuvent servir d'exemple dans les CHSCT locaux, et rien n'empêche les représentant.e.s du personnel d'aller plus loin»

La politique immobilière de l'État : « la DIE pilote mais ne voit pas tout ! »

Solidaires Finances avait proposé d'inscrire ce point à l'ordre du jour. La Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) était donc présente en la personne de sa directrice.

Si la politique immobilière de l'État est relativement jeune (2007), son but est clair : professionnaliser l'ensemble des acteurs de cette politique en prenant en compte la « flexibilité des bâtiments » (!), les évolutions territoriales de l'État ainsi que la transition écologique, fondée sur la distinction État propriétaire et administrations occupantes.

Ses objectifs :

- ▶ **disposer d'un parc immobilier adapté aux besoins** (exercice des métiers, accueil du public...),
- ▶ **flexible** (évolutions des missions et des modes de travail, réorganisation territoriale, numérique)
- ▶ **durable** (performance énergétique)
- ▶ **au meilleur coût** (i.e. : politique d'austérité)

Ses leviers :

- ▶ une gouvernance unifiée sous pilotage DIE et Ministère de l'Action et des Comptes Publics (MACP) : **Conférence nationale de l'immobilier public** (CNIP)/CRIP/CDIP
- ▶ des procédures permettant une gestion immobilière « plus rationalisée et efficace » : **labellisation, schémas stratégiques immobiliers...**
- ▶ une professionnalisation de la fonction immobilière : **formation « asset management ».**

La DIE impose donc politique immobilière avec la seule vision comptable des bâtiments domaniaux (12 m² par agent étant l'objectif cible de la circulaire du 16 janvier 2009 relative à la politique immobilière de l'État), sans jamais se soucier des conditions de travail des agents des MEFs.

En 2018, le SG affichait fièrement sa politique qui tend à densifier les espaces de bureau : de 15,5 m² en 2008, le ratio était de 13,2 m² en 2017. Ces chiffres cachent mal des réalités très hétérogènes et il n'est pas rare de constater des agent.e.s qui travaillent dans des espaces de 6 ou 7 m² !!! Le SG se glorifiait même d'avoir dépassé l'objectif de 2017...

Si le « schéma pluriannuel de stratégie immobilière » s'inscrit toujours dans une trajectoire de « densification » des espaces de travail, rien n'est dit encore aujourd'hui quant aux conditions de travail des agent.e.s...

Pour financer cette politique immobilière, la DIE dispose de 2 outils budgétaires :

▶ **Compte d'affectation spéciale (CAS)**

370 M€ de recettes en 2018, 481 M€ de dépenses. Ce dernier volet concerne les opérations immobilières et entretien des bâtiments et correspond au programme 723.

▶ **Programme 348 de rénovation des cités administratives**

Créé en 2018 dans le cadre du « Grand plan d'investissement », non pérenne, ce programme dispose de 1 Md € sur 5 ans. 56 cités seraient éligibles à ce programme, ce qui représente 830 000 m² et 13 000 personnes.

Fin 2018, la DIE a envoyé une note à l'ensemble des ministères et des Préfets leur donnant des indications très précises en matière de gestion budgétaire des bâtiments dont l'État est le propriétaire pour 2019. Cette note précise même que la programmation budgétaire peut être conduite de manière pluriannuelle 2019, 2020 et 2021.

En revanche, sur le terrain, les agents chargés de mettre en œuvre les politiques d'entretien des bâtiments, les restructurations, ... doivent se débrouiller avec des budgets en baisse continue et une fonte des effectifs toujours plus importante !

Le 19 novembre, une journée d'études a réuni les responsables régionaux de la politique immobilière de l'État, les correspondants départementaux de la politique immobilière de l'État et les encadrants Domaine. Les conditions de travail des agent.e.s ont-elles été évoquées ?... Nous n'en savons rien, mais très vraisemblablement, non, la priorité absolue de la DIE relevant uniquement de la gestion budgétaire du parc immobilier de l'État propriétaire !

Au final, cette politique est nettement insuffisante par rapport aux enjeux immobiliers et sans connexion avec les conditions de travail réelles des agent.e.s...

L'amiante : point mort



Rien de concret abordé lors de cette séance... Les enjeux restent les mêmes :

- ▶ **Mettre en place une signalétique amiante partout où est localisé ce matériau dangereux et mortel ;**
- ▶ **Faire les DTA dans tous les bâtiments domaniaux ou pas, et les examiner régulièrement en CHSCT ;**
- ▶ **Solidaires Finances** revendique également un vrai budget dédié à l'enlèvement de l'amiante aux MEFs (et ailleurs également !).

Formation « gestes qui sauvent » : un risque de formation au rabais !

La circulaire Fonction publique du 02 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours porte sur la mise en œuvre de l'objectif du Gouvernement de former 80 % des agents aux gestes de premiers secours avant le 31 décembre 2021.

Fort de cet enjeu, le Secrétariat Général et les Directions ont élaboré précipitamment un guide du secourisme (non finalisé), qui n'a pas été communiqué aux représentants syndicaux en CHSCTM, et qui n'a pu être discuté... Le CHSCTM n'a donc pas validé ce guide, **Solidaires Finances** non plus !

L'objectif de l'administration inscrit dans ce guide est pourtant clairement affiché : remplacer les formations organisées par les CHSCT (PCS1 ou SST) - et qui durent généralement 2 jours - par la formation

de 2 heures prévue par la nouvelle circulaire ! Mais en maintenant leur financement par les CHSCT, si possible...



Or la circulaire est très claire sur le sujet : « Pour garantir la continuité de l'effort de formation, il est en deuxième lieu demandé à l'ensemble des employeurs publics et acteurs de la formation au sein des différents versants de la fonction publique de proposer dans leurs plans de formation des actions de sensibilisation aux gestes qui sauvent. » A l'évidence, ces nouvelles formations relèvent donc de la formation professionnelle, et donc sur financement des employeurs...

Il n'existe pas de marché interministériel mais il a été mis en place un recensement des organismes qui peuvent être sollicités pour mettre en place ces formations localement. La Direction des Achats de l'État (DAE) n'intervient pas dans la passation de ces marchés.

Nous attirons donc l'attention des équipes CHSCT sur la demande des directions du financement par le CHSCT de cette nouvelle formation : par principe et par nature, cela relève de la dotation globale de fonctionnement (ex. : programme 156 à la DGFIP), bien que le sujet relève des

CHSCT (sécurité). Le gouvernement a décidé de promouvoir les gestes qui sauvent, ce qui est une bonne intention, mais a fixé cet objectif à l'ensemble des employeurs publics sans se poser la question de son financement. Nous

rappelons d'ailleurs que seuls les CHSCT des

MEFs disposent d'un budget

propre...

Apparemment, cette nouvelle formation coûterait 240 € pour 24 personnes. L'enjeu n'est donc pas de se battre sur le sujet mais bien de rappeler à l'administration ses obligations en tant qu'employeur et l'absence de consensus sur le sujet au plan ministériel. Rien n'empêche les CHSCT de continuer à proposer les formations sur 2 jours, complémentaires de ces 2 heures de sensibilisation.

Pour finir, les CHSCT peuvent toujours mobiliser les formations de types PSC1 et SST.



Sensibilisation à la santé et à la sécurité au travail : loin du compte

Solidaires Finances revendique que des vraies formations en présentiel soient données aux agent.e.s. C'est la seule façon de pouvoir échanger sur les contenus des formations, sacraliser un temps de formation dédié qui ne vient pas perturber le temps de travail, permettre réellement de se former alors que les e-formations interfèrent avec le travail au quotidien voire ne permettent pas aux agent.e.s d'y participer soit parce qu'ils ont trop de travail, soit parce que le fait de faire une formation sur leur propre poste de travail est compliqué. Au cas particulier, il est indispensable de disposer d'un casque pour en suivre le déroulé, ce qui est loin d'être le cas pour l'ensemble des agent.e.s...

Cette sensibilisation insiste beaucoup trop sur la responsabilité individuelle des agent.e.s, pas assez sur celle de l'employeur (même si elle est abordée), et la partie sur le droit d'alerte et le droit de retrait imminent des agent.e.s constitue un véritable scandale : le SG s'est fait à la fois juge et censeur ! Juge, car seul un juge peut donner un avis sur l'opportunité de déterminer si une situation comporte ou non le caractère d'un danger grave et imminent, censeur car sa présentation du droit est tronquée, fallacieuse et orientée vers le fait qu'a priori, selon lui, il n'y aurait pas de situations de danger grave et imminent au ministère des finances...

Fonds interministériel pour l'amélioration des conditions de travail (FIACT) : 1 million d'euros pour toute la Fonction publique...

Dans le cadre de la mise en place du programme «Action publique 2022», un « fonds interministériel pour l'amélioration des conditions de travail (FIACT) » dans la Fonction publique a été créé.

Nouveauté affichée depuis 2018 comme une priorité du ministre (sic !), ce fonds est doté d'un million d'euros (re-sic !), et est destiné à accompagner les services dans la mise en œuvre de meilleures conditions de travail pour les agents. Il s'agirait également « d'assurer des conditions de travail protectrices de leur santé, et rendre l'exercice des missions de service public épanouissantes pour tendre vers le bien-être au travail. »

Un comité de sélection composé de la DGAFP, de certains ministères et de l'ANACT se réunit pour décider quels projets vont être financés in fine avec comme critères discriminants des projets comportant des situations collectives, une participation des agents.e.s, un avis de CHSCT, un soutien syndical, la présence d'un DUERP, des actions de prévention, ...

Solidaires a, dès le début de la mise en place de ce fonds, dénoncé le fait que la somme de 1 million d'euros est dérisoire au regard des enjeux en matière d'amélioration de conditions de travail pour toute la Fonction publique (l'ensemble des budgets pour les CHSCT des MEFs s'élève à plus de 15 M €). Dérisoire également par rapport au budget de l'État ainsi qu'à l'enveloppe budgétaire allouée dans le Budget Opérationnel de Programme (BOP) intitulé « appui aux politiques de RH et à l'apprentissage » dont elle fait partie. Il s'agit du BOP 148, qui représente un total de 239 millions d'euros !... Nous avons suggéré qu'il serait bienvenu de financer la totalité des projets remontés au vu du faible montant en jeu (8 millions d'euros)....

Apparemment, un certain nombre de projets comporte de la formation, ce qui pose question car la formation professionnelle relève structurellement du budget de fonctionnement des directions locales. Il apparaît également que certaines demandes seront financées au plan local même en cas de rejet des demandes : les Directions sont donc simplement venues chercher des financements complémentaires à leur DGF.

On peut donc en déduire que la rigueur budgétaire fait des dégâts sur les situations de travail et que les Directions ne font pas vraiment de prévention des risques professionnels et cherchent tout simplement à trouver un maximum de fric !

Solidaires Finances est également intervenue pour poser la question du choix des dossiers retenus in fine par le comité de décision, qui est par construction très éloigné du terrain, et sur comment et à quel moment les représentants.e.s des personnels sont associés.e.s. Il est clair que nous ne faisons pas partie du comité de décision, et que ce sont les secrétariats généraux qui font remonter les projets. La seule possibilité que nous avons se situe donc en principe au plus près des situations de travail, à condition d'être au courant... Nous ne saurions leur conseiller de se renseigner auprès des SG des différents ministères.

Au ministère des Finances, le SG a proposé les projets suivants à la DGAFP :

- ▶ Prévention des TMS et travail sur écran - Duodaki – SG / SRH3 pour 25 000€
- ▶ Végétalisation du Centre des Finances Publiques de la Boudronnée à Dijon – DRFIP 21 pour 18 500€
- ▶ Aménagement d'une salle de formation innovante – SG/IGPDE pour 24 500€
- ▶ Cocons à déconnexion – SG / Mission innovation pour 29 000€
- ▶ Séances de méditation en pleine conscience – SG/IGPDE pour 5 200€

Pour **Solidaires Finances**, ces projets sont extrêmement éloignés des préoccupations de la très grande majorité des agents des Finances, notamment au regard des restructurations dues aux suppressions massives d'emplois, des démantèlements, des méthodes de management agressives et délétères, du projet de loi Fonction publique, ...

A noter que ce point ne figurait à l'ordre du jour que grâce à la demande de **Solidaires Finances**, ce qui n'est guère étonnant vu la teneur des projets que le SG portait. Nous espérons qu'à l'avenir nous serons informés, voire même associés à ce type de projet, que ce soit au niveau ministériel ou local (CHSCTD)...

La démarche « Qualité de Vie au Travail » (QVT) par l'Agence Nationale D'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT)

Selon l'ANACT, la QVT constitue un concept, une démarche globale, une grille d'analyse qui permet de mettre au centre des préoccupations des Directions la question du travail lors de « toute conduite du changement », et ce afin d'éviter des démarches en silo ainsi que de s'inscrire dans des démarches de prévention. Ceci à condition que cette démarche soit portée tout en haut de la hiérarchie : vous n'y comprenez rien, nous non plus !

Solidaires Finances, n'adhère pas à la terminologie de qualité de vie au travail, totalement incongrue dans la période actuelle de destruction de la Fonction publique et est intervenue en s'appuyant sur le dernier bilan, datant de février 2019, de l'ANACT elle-même.

Selon ce bilan, si a priori la mise en place de démarches QVT a permis un certain nombre d'avancées, le bilan est plus que mitigé pour ce qui concerne la prise en compte de la santé au travail. De plus, les questions de charge, de contenu et d'organisation du travail sont également très peu abordés.

Les questions d'organisation ou de contenu du travail manquent à l'appel, la charge de travail est généralement limitée à des rappels de règles de base ou des mesures « standard » (par exemple mise en place de chartes du temps de travail).

Enfin, la possibilité pour les encadrants d'agir sur la prescription du travail afin de réguler la charge de travail de son équipe ou bien de faire le lien entre les questions de conditions de travail n'est jamais abordée.

Aux MEFs, la DGFIP a commencé à engager un travail avec l'ANACT en menant une étude qui portera sur :

- ▶ l'appropriation du dossier de présentation dans le cadre d'un projet national décliné localement (panel de 3 CSRH) ;
- ▶ l'utilisation des espaces de discussion (sur la base des EDD réalisés dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des Services d'Appui au Réseau dans 3 départements) ;
- ▶ les modalités d'intégration des outils CVT dans le cadre des projets de réorganisations (4 départements de catégorie 1 à 4).

Solidaires Finances jugera si les directions s'approprient réellement les questions du travail, en amont des projets en intégrant la dimension conditions de travail.

Allaitement et modalités d'allaitement : l'égalité femmes/hommes est un combat !

Solidaires Finances, C.G.T., F.O., C.F.D.T. ont porté un questionnaire sur les difficultés que rencontrent les femmes qui allaitent :

« Les organisations syndicales du C.H.S.C.T. M souhaitent poser la question des modalités des aménagements horaires applicables pour les femmes allaitantes du Ministère et tirant leur lait.

Malgré leur intention déclarée de le faire, de nombreuses femmes n'ont aujourd'hui pas la possibilité de poursuivre l'allaitement par ce biais après la reprise du travail.

Il est donc souhaitable que le Ministère se positionne sur cette question qui intéresse tous les agents féminins, et fasse du Ministère un exemple en la matière.

I – Sur la forme, la loi n° 2008-67 du 21 janvier 2008, l'ordonnance n° 2007-329 du 12 mars 2007 et le décret d'application n°2008-244 du 7 mars 2008 modifiant le code du travail sur cette question, et s'appliquant à la fonction publique, transpose le droit européen et communautaire en vigueur.

Le respect de la légalité et de la hiérarchie des normes par l'administration induit d'en tirer les conséquences au niveau du Ministère afin de ne pas risquer de faire condamner l'État pour manquement ; et ce d'autant que le Ministère vient déjà d'être condamné à 1,7 million d'euros pour manquement en matière de parité hommes-femmes.

Pour mémoire, la France a déjà été condamnée par le Comité européen des droits sociaux pour faire obstacle au droit des femmes allaitantes dans la fonction publique (cf. notamment son rapport de 2011).

II – a) Sur le fond, les dispositions relatives à l'allaitement, telles qu'issues du Code du travail, s'appliquent à tout travailleur du secteur public et privé (la partie du Code du travail concerné (Titre IV) s'applique en effet à la fonction publique). Ne pas l'appliquer aux agents publics crée dès lors une double discrimination condamnable sur le plan pénal et communautaire à l'égard des travailleuses en raison de leur statut de femme et état de grossesse, mais également en raison de leur statut d'agents publics par rapport aux travailleuses salariées du privé.

b) Au niveau ministériel, des mesures à destination des femmes, qui plus est allaitantes, sont et doivent être un axe prioritaire.

Le droit des femmes a été consacré via la parité homme femme érigée « Grande cause nationale » par le Président de la République, lors de son discours du 25 novembre 2017. Représentant 20 % de l'emploi en France, il a rappelé que la fonction publique se doit d'être exemplaire s'agissant de sa politique à l'égard des femmes, de façon à favoriser la cohésion sociale et à être représentative de la société qu'elle sert.

Dans le cadre du Comité interministériel à la parité entre les femmes et les hommes du 8 mars 2018, qui prévoit des actions pour « un service public exemplaire en France et à l'international », le Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics a lancé, dès le lendemain, une concertation sur l'égalité professionnelle, prenant acte du bilan du protocole d'accord égalité du 8 mars 2013, réalisé début 2018.

Reprenant les acquis de l'accord de 2013, et sa démarche intégrée, ce nouvel accord, riche de 30 actions, comporte des avancées ambitieuses pour les agents publics, au titre desquelles figure l'axe 4 «Mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle».

c) Ajoutons à cela que parmi les missions dévolues aux C.H.S.C.T, telles que cela résulte de la Loi instituant en 2012, de leur règlement intérieur et des différentes notes d'orientation, figure la possibilité de prendre des mesures au nom de l'exemplarité, notamment s'agissant des conditions de travail des femmes.

d) Enfin, l'article L 4121-3 stipule que : «L'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail. Cette évaluation des risques tient compte de l'impact différencié de l'exposition au risque en fonction du sexe...»

A cela s'ajoute l'obligation de sécurité de résultats qui pèse sur tout employeur en matière de santé au travail.

III - C'est pour toutes ces raisons que les organisations syndicales souhaitent que le Ministre, également Président du C.H.S.C.T. M :

- mette à la disposition des femmes allaitantes tirant leur lait des locaux permettant de le faire en toute discrétion ;*
- fasse en sorte que ces femmes bénéficient de manière effective d'aménagements horaires à cette fin (ce qui n'est pas toujours le cas).*

Les représentant.e.s au CHSCTM observent, à cet égard, qu'il pourrait être possible de réserver sur tous les sites du Ministère (y compris ceux de petite taille) un bureau ou une salle pouvant être fermé pendant des créneaux horaires définis (couvrant 1h par jour : 2 x 30 minutes, 3 x 20 minutes , 1h) et dans lequel les femmes pourraient extraire leur lait à l'abri des regards.

IV - En leur nom, nous vous remercions par avance pour les solutions sur lesquelles nous pourrions travailler à la mise en place. »

La réponse sur ce sujet est assez elliptique : « sujet très complexe qui fera l'objet d'une rédaction d'une fiche pratique de la part du ministère ». A suivre donc...

Pour contacter les représentant.e.s Solidaires Finances au CHSCT ministériel

Jean CAPDEPUY- Solidaires Finances publiques - 06 30 53 39 99

Agnes GROUT - Solidaires Douanes - 09 70 27 82 65

Simon DESGOUTTES - SUD INSEE - 06 88 85 22 24

Laurence DOSSET - Solidaires Finances publiques - 06 77 22 98

Jean-Jacques HUET - Solidaires IDD - 02 32 23 45 76

David SIRONNEAU - Solidaires CCRF & SCL - 02 32 81 88 68



2 juillet 2019



Délibération Amiante des Fédérations



1- Tripode

Le CHSCT ministériel prend acte :

- de la condamnation pour faute de l'Etat par la Cour Administrative d'Appel de Nantes ;
- des résultats probants fournis par l'étude Sépia de mortalité au 31/12/2015 démontrant l'aggravation de la situation sanitaire des agents Tripode comparée aux agents de Finances Publiques.

Le Chsct ministériel estime :

- que les conditions d'un classement du Tripode en site amianté sont pleinement réunies et doivent donner lieu à une décision immédiate des Ministres ;
- que le rapport IGAS, mensonger et partial, doit être retiré.

2- Sortie de l'amiante des Ministères Economiques et Financiers

Le CHSCT ministériel prend acte des insuffisances du plan amiante ministériel tel qu'il a été discuté lors du groupe de travail CTM-CHSCTM amiante bâtementaire du 28 juin 2019. Aucun budget ministériel fléché amiante n'est dégagé ; la signalétique ne concerne à ce jour qu'une légère majorité de bâtiments ; une part importante des bâtiments ne dispose pas de Document Technique Amiante à jour, ni de fiche récapitulative rappelant les travaux effectués ; les insuffisances concernant les immeubles locatifs sont encore plus élevées ; malgré les demandes répétées des représentants du personnel depuis 10 ans, aucune pénalité n'est prévue à l'encontre des prestataires réalisant des diagnostics, évaluations périodiques ou repérages avant travaux incomplets ou fallacieux .

Pire, sur deux points importants, le ministère s'engage dans une mauvaise voie :

- le ministère pourrait accepter de louer des immeubles où des Matériaux et produits Contenant de l'Amiante sont présents, pour autant qu'ils ne soient pas dégradés !
- le ministère accepterait que les prestataires de nettoyages poursuivent l'entretien des dalles de sol vinyle-amiante avec des monobrosses, contaminant ainsi les agents du nettoyage, les personnels des locaux concernés et les eaux usées.

C'est pourquoi le CHSCT ministériel se prononce pour que :

- la politique immobilière du ministère priorise la sortie de l'amiante au travers de la définition d'un budget exceptionnel destiné au désamiantage ou au départ des bâtiments amiantés ;
- le ministère refuse toute nouvelle location de bâtiments contenant des MCA et quitte au plus vite ceux qu'il occupe ;
- la signalétique de l'amiante repéré soit une priorité absolue des directions nationales et locales ;
- l'interdiction immédiate de l'usage des monobrosses ;
- la complétude de DTA actualisés et de fiches récapitulatives intégrales soit assurée au 31 décembre 2019.

CHSCTM

9 avril 2019



finances Solidaires

Comment pourrions-nous

siéger normalement?

Madame la secrétaire générale du ministère, mesdames, messieurs les représentant.e.s des directions générales,

Vous comprendrez aisément que le CHSCT ministériel qui se réunit aujourd'hui est décalé, voire carrément hors sol, par rapport aux violences systémiques et quotidiennes qui s'insinuent partout dans toute la société : la guerre de classes est là, et maltraite l'ensemble du mouvement ouvrier, les plus fragiles, les plus démunis, ...

Dans un tel contexte, **Comment pourrions-nous siéger normalement** quand le gouvernement réprime avec une violence inédite l'ensemble du mouvement syndical : enseignant.e.s menacés de sanctions disciplinaires, douaniers réprimés par les forces de l'ordre, grévistes de la DGFIP convoqués à un tribunal administratif, lois liberticides votées dans l'urgence, ...

Comment pourrions-nous siéger normalement quand le gouvernement instaure un projet de loi de transformation de la Fonction publique qui va casser notre modèle social et qui aura pour effet de détruire les garanties collectives et individuelles protégeant les agents, leur statut, d'affaiblir leurs droits, de précariser leurs situations professionnelles et personnelles. Quant à la disparition pure et simple des CHSCT, elle empêchera toute possibilité d'une vraie politique de prévention en matière de santé, sécurité, hygiène et conditions de travail !

Comment pourrions-nous siéger normalement quand notre ministre s'appuie sur un rapport de l'inspection générale des finances sur le temps de travail des fonctionnaires pour vouloir dégommer nos jours de fractionnement et en nous insultant au passage en nous traitant de bons à rien et de fainéants... mais évidemment avec un autre vocabulaire. On pouvait s'attendre à minima à la défense des agentes et agents de la DGFIP par le Directeur Général quand on sait qu'en 2017, on dénombrait plus de 1,5 million de jours placés sur les comptes épargne temps et environ 400 000 heures écrites ce qui représente près de 250 emplois à temps plein. Mais non, la DG est restée muette pour défendre le personnel, et pourtant, on l'a connue plus proluxe pour vendre la mise en place du prélèvement à la source...

Comment pourrions-nous siéger normalement alors que depuis des mois, des semaines les agentes et agents de la DGFIP se mobilisent pour sauvegarder leurs missions, leurs emplois, leur service public de proximité ?

Comment pourrions-nous siéger normalement quand le DRFiP de Haute-Garonne avec sans aucun doute l'aval de la Direction générale, a fait convoquer par huissier plus de 40 collègues de Toulouse ainsi que les représentant.e.s des organisations syndicales mercredi dernier au Tribunal administratif ? Leur crime ? Défendre notre service public, défendre nos missions, défendre notre administration... ou du moins ce qu'il en reste. Honte à cette direction locale, honte à la DGFIP d'une telle démarche ! Face à cette ultime provocation, notre colère, notre défiance vis-à-vis de notre direction générale est plus que jamais d'actualité. Mais que les choses soient claires, cela ne nous fera pas taire et nous continuerons à défendre la DGFIP, ses missions et ses agent.e.s !

.../...

Comment pourrions-nous siéger normalement quand vous refusez de répondre à nos questions concernant notre avenir professionnel et personnel ? Les pirouettes du bon et loyal fonctionnaire ne marchent plus. Nous sommes, tout comme vous toutes et tous, de bons et loyaux fonctionnaires. Et c'est pour cela, que nous, nous combattons les projets mortifères des pouvoirs publics actuels, car pour nous moins de fonctionnaires, moins de services publics c'est plus d'inégalités sociales et plus d'inégalités fiscales !

La DGFIP refuse de communiquer les projets destructeurs qu'elle est en train de préparer alors que nos collègues n'en peuvent plus des restructurations permanentes subies depuis plus de 10 ans, avec à la clé des dizaines de milliers de suppressions d'emplois !

Et s'il-vous plaît, pas de « grand blabla » pour nous rassurer comme le fait notre ministre sur le bien-fondé de cette politique qui consisterait à réimplanter des services publics dans les territoires ruraux alors que la politique de ce gouvernement, comme des précédents, ne consiste qu'à privatiser des pans entiers des services publics ! Et le rapport Webhelp, que messieurs Darmanin et Dussopt encensent, sur l'externalisation des services publics en est une nouvelle preuve.

Comment pourrions-nous siéger normalement alors que la mobilisation se renforce et s'amplifie aux Douanes, pendant que le DG des Douanes préfère une posture de principe de refus de répondre favorablement aux revendications des personnels, et parie sur un pourrissement de la situation ! A quand la fin des menaces et l'ouverture de véritables négociations ?

Comment pourrions-nous siéger normalement quand dans le cadre du « plan stratégique d'action » de la DGCCRF et en s'appuyant sur des cabinets de conseil, la DG annonce la disparition de l'accueil des publics, la suppression de 5 missions sur les 13 identifiées et un redécoupage des implantations territoriales à la hussarde. Et dans le même temps, la création d'une agence nationale de police sanitaire vers laquelle seraient basculé.e.s des agent.e.s de la CCRF ! Dans quelle instance ce projet de casse de la CCRF sera t'il présenté sous l'angle de la santé, de la sécurité, de l'hygiène et des conditions de travail ?

Comment pourrions-nous siéger normalement quand l'administration centrale de la DGE entre aussi dans la tourmente. Après les audits des cabinets privés Mensia et Public Impact Management, des suppressions d'emplois auront lieu à hauteur de 30% ! La réorganisation de la DGE avance vite : à l'instar de la destruction du pôle 3E des DIRECCTE, la direction de centrale subit le même sort sous une forme encore inédite. Initié fin 2018, le processus de démolition se veut participatif et transparent. Dans la réalité, les agent.e.s sont dans le flou sur leurs futures missions, leurs emplois, leur lieu de travail... Les projets de restructuration devraient être présentés dans les instances représentatives du personnel (CHSCT et CTAC) : dans les faits, elles le sont au fil de l'eau ou dans des réunions de dialogue informelles !

Comment pourrions-nous siéger normalement quand, alors que le ministre de l'économie et des finances Bruno Le Maire affirmait qu'il était « hors de question que les enquêteurs et enquêtrices payent pour travailler », les enquêtrices et enquêteurs de l'INSEE s'engageaient dès janvier 2018 dans un mouvement de rétention d'enquêtes pour protester contre les mauvais remboursements de leurs frais kilométriques. En moyenne, un.e enquêtrice.eur dépense 5 000 euros par an pour ses déplacements avec son véhicule personnel. Le remboursement moyen de l'Insee est de 3 500 euros. Un reste à charge moyen de 1 500 euros par an. Autrement dit, la dernière semaine du mois, les enquêtrices et les enquêteurs sont obligé.e.s de payer pour travailler !

Vous avez donc compris, Madame la secrétaire générale du ministère, mesdames, messieurs les représentant.e.s des directions générales, que même si sommes venus aujourd'hui, l'heure est grave au regard de l'ensemble de ces dérives totalitaires !

Madame la présidente du CHSCT ministériel,

L'ordre du jour étant chargé et en responsabilité, nous ne ferons pas plus long à ce stade, mais la e-formation SST, les projets que vous soumettez au FIACT, les démarches QVT, ... ne sont pas à la hauteur de ce que vit l'ensemble des agent.e.s de ce ministère, tant ils sont loin de leurs attentes !

Les agent.e.s souffrent quotidiennement et vous ne vous en rendez même plus compte !!! Dans un tel contexte, comment comptez vous remplir votre obligation de sécurité de résultats en matière de santé, sécurité, hygiène et conditions de travail ?

